

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
On s'abonne...
A SAUMUR...
Chez les Libraires...
A PARIS...
Chez DONGREL et BULLIER...
A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Octobre 1878.

Chronique générale.

L'événement du jour, à Paris, est le ré-
sultat du scrutin ouvert dans le 47^e arron-
dissement, quartier des Epinettes, pour l'é-
lection d'un membre du conseil municipal
en remplacement de M. Ernest Leleuvre, dé-
missionnaire.

Le grand intérêt de cette élection tenait à
la lutte engagée entre M. Gambetta, chef des
opportunistes, qui soutenait M. Risler, et
M. Louis Blanc, chef des intransigeants, qui
patronnait M. Henry Maret, rédacteur de la
Marseillaise.

Dans d'autres temps, le choix d'un Alsacien
ou d'un journaliste pour représenter la
Ville de Paris et administrer ses intérêts eût
été à rire, et l'on se serait demandé si
parmi les notables habitants de ce quartier
populeux il ne se trouvait pas quelque an-
cien fonctionnaire ou chef de grande indus-
trie, connaissant par expérience les besoins
de son arrondissement et plus capable qu'un
étranger de le bien représenter au conseil
municipal de la Seine.

Mais la politique, qui envahit tout aujour-
d'hui, a fait de chaque arrondissement le
champ de bataille d'une foule d'ambitions
rivales agitant chacune leur drapeau et fai-
sant dégénérer en discorde civile une simple
question d'équité et d'administration locale.

La bataille a été chaude entre les deux
camps de ces frères ennemis. Tous les re-
sultats de la politique ont été mis en mou-
vement pour assurer le triomphe du candidat
opportuniste. Vain espoir ! l'invincible Dic-
tateur des gauches a mordu la poussière.
Gambetta battu par Louis Blanc, c'est Go-
liath renversé par David, 1,561 voix contre
1,447 ont assuré l'élection de M. Henry Ma-
ret contre M. Risler, et ont donné raison à
toutes nos prédictions.

N'avons-nous pas cent fois démontré qu'a-
près avoir remué et soulevé les couches so-
ciales, M. Gambetta serait impuissant à les
conduire et à les maîtriser ?

L'élection du dix-septième arrondisse-
ment, c'est la condamnation de l'opportu-
nisme, c'est le triomphe du radicalisme mi-
litant.

Il se confirme que tous les bruits de mo-
dification ministérielle sont sans aucun fon-
dement ; le statu quo, tant pour la composi-
tion du cabinet que pour son programme
politique, sera maintenu jusqu'à ce que le
résultat des élections sénatoriales soit connu.
Il y a donc toute probabilité que nous n'au-
rons aucune crise avant le milieu de janvier.
C'est l'avis de M. Gambetta et de tous les
chefs des gauches.

Les affirmations, toutes concordantes des
officieux, ne permettent plus de douter que
le gouvernement n'ait l'intention de brus-
quer les élections sénatoriales. Le double
décret de convocation, qui serait à la veille
de paraître, appellerait le 24 octobre les
conseils municipaux à choisir leurs délé-
gués ; un mois après, minimum du délai
constitutionnel, ces délégués éliraient les
nouveaux sénateurs.

Maintenant, pourquoi cette hâte, chez nos
gouvernants, d'en finir avec le renouvelle-
ment sénatorial ? Dans les cercles parisiens,
on se perd là-dessus en conjectures de tou-
tes sortes, d'autant qu'il est mal aisé de dé-
couvrir quel intérêt, même apparent, peut
diriger le ministère dans la circonstance.
Menacé par les radicaux, dont les organes
ne lui ménagent pas les avertissements si-
nistres, exposé à être placé, dès la rentrée,
sur le terrain des questions de cabinet, le
groupe de personnalités modérées dont M.
Dufaure est le chef semblerait avoir tout
profit à garder le plus longtemps possible
un moyen de résistance dans la majorité
conservatrice du Sénat. Redoute-t-il que le
temps ne profite aux radicaux, dont l'orga-
nisation électorale fait chaque jour progrès,
et qui inventent partout des candidatures
plus ou moins foncées en couleur ? Espère-

t-il encore, les diners de ses préfets aidant,
pouvoir faire passer des candidats républi-
cains roses, ses amis du centre gauche entre
tous ? Ce serait une forte illusion, mais cela
n'impliquerait pas encore pourquoi le gou-
vernement perdrait à temporiser et à res-
pecter les droits positifs de la haute Cham-
bre, dont la troisième législature ne sera pas
achevée en novembre.

On a imaginé cette hypothèse : les ministres
redoutent que les déceptions prévues à la
suite de l'Exposition n'influent désagréa-
blement pour eux sur le caractère des élec-
teurs, dont la majorité représente une grande
masse d'intérêts positifs, financiers, indus-
triels, commerciaux. On voudrait donc ne
pas laisser à ces déceptions le temps de se
produire avant la consultation du corps élec-
toral spécial, et c'est pourquoi on ferait con-
corder celle-ci avec la clôture même de l'Ex-
position, reculée, à cette fin, de vingt jours.

Cette hypothèse est-elle la bonne ? Qui
peut le dire avec le mystérieux système du
gouvernement « au grand jour » dont nous
sommes dotés ?

Les députés et les sénateurs appartenant
aux groupes de gauche rentrent à Paris.

Ils se rencontrent d'habitude à midi au
Palais-Bourbon et leur entretien porte prin-
cipalement sur les projets de loi qui seront
présentés à la rentrée.

Il en est un, dit le *Nouvelliste de Rouen*,
qui paraît appelé à faire une certaine sensa-
tion :

Aux termes de ce projet de loi, le port du
costume ecclésiastique serait interdit sur la voie
publique, le port de ce costume pouvant de-
venir une cause de trouble et d'agitation.

Ce projet a été critiqué, même par des
membres de la gauche. Mais certains mem-
bres intransigeants ont rappelé que, sous la
première Révolution, la Convention avait in-
terdit de sonner les cloches, par le motif que
cette sonnerie était de nature à porter atteinte
à la liberté de conscience.

Allons, messieurs de la gauche, conti-
nuez, et nous aurons une nouvelle Conven-
tion.

Le travail sur la distribution des décora-
tions de la Légion-d'Honneur est enfin ter-
miné au ministère du commerce.

Le chiffre total s'élève à 568, ainsi réparti :
Aux exposants français, 260 croix de che-
valier de la Légion-d'Honneur et 40 d'officier
de la Légion-d'Honneur ;
Aux exposants étrangers, 208 croix de
chevalier de la Légion-d'Honneur et 60
d'officiers de la Légion-d'Honneur.

Puisque nous parlons d'Exposition, an-
nonçons qu'une dépêche officielle de Rome
informe que la commission nommée par le
roi d'Italie, dans le but d'étudier la question
d'une Exposition universelle à Rome, après
avoir tout d'abord fixé la date de l'ouverture
en 1881, s'est définitivement arrêtée à celle
du 4^e avril 1882.

Par suite de certaines difficultés adminis-
tratives, M. Krantz et M. Teisserenc de Bort
sont tombés d'accord pour prolonger l'Ex-
position au 10 novembre.

M. Bardoux prépare une circulaire pour
atténuer auprès des évêques de France le
déplorable effet produit par le discours de
Romans.

M. le ministre de l'instruction publique
espère de cette façon éviter les interpellations
que préparent les droites du Sénat.

Les évêques de France, après s'être préa-
lablement concertés entre eux, ont arrêté de
visiter chacun, à partir du mois prochain,
tous les établissements d'enseignement reli-
gieux qui se trouvent dans leur diocèse.

Une lettre de Brest nous annonce que les
différentes notabilités de cette ville viennent
d'organiser et d'ouvrir une souscription en
faveur des Frères de la doctrine chrétienne
de Lambézellec.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GERANS)

(Suite.)

Laissons Salomon à ses ravissements, Christine
à son bonheur profond, Rosa à ses satisfactions in-
tellectuelles, et retournons encore chez M. Montfer-
rier.
Entourée de ses femmes de chambre, debout de-
vant une haute glace, Alice achève de revêtir une
somptueuse toilette.
Il s'agit de paraître au grand bal du Sport qu'une
souscription au profit des pauvres change en réu-
nion de bienfaisance.

Rien n'a dû être épargné pour que la femme de
Léopold devint une des reines de la fête.

— Vous savez que je suis un des commissaires,
ma chère amie, a dit M. Montferrier. Il faudra donc
que, pour ce bal, vous preniez un soin particulier
de votre parure.

— Soyez tranquille, je ne vous ferai pas honte,
a répondu Alice souriant avec mélancolie.

— J'espère bien, au contraire, que vous me fe-
rez honneur. A propos, avez-vous fait remonter
vos diamants ?

— Non, je l'avoue, je n'y ai pas songé.

— Je vous en avais priée, cependant. Je regrette
beaucoup, Alice, que vous n'ayez pas mieux tenu
compte de ce désir. Depuis notre mariage, vous
portez cette parure ; il faudrait au moins que sa
forme changeât. Je suis fort mécontent...

— Oh ! mon Dieu ! mon ami, puisque vous y te-
nez tant, je vais les envoyer à l'instant même chez
M. Chevalier.

— Croyez-vous donc qu'il aura maintenant le
temps de renouveler ces montures d'une manière
convenable ? Il faut qu'il puisse s'assurer de joail-
liers entendus, vous présenter plusieurs modèles...
On n'y doit pas songer.

— Eh bien ! que voulez-vous ! ce n'est pas un si
grand malheur.

— Ce n'est pas un malheur du tout. Ce n'est
qu'une contrariété, mais comme je ne me sens pas

disposé à la subir, je chercherai un moyen de ré-
parer votre négligence.

Le moyen fut trouvé dès le jour même.
Une parure ornée de perles, de soixante-douze
mille francs, fut déposée sur la table d'Alice.

La jeune femme protesta, pria, donna une foule
de raisons au fond desquelles se trouvaient de cha-
rtables pensées.

Elle parla en vain : la parure fut acquise.

Toutefois, comme Léopold, ainsi que l'avait ré-
pété jadis M. Benoit, était rangé en même temps que
libéral, il dit à sa femme :

— Je vous engage, ma chère, à serrer sans re-
tard cette parure ; le moindre grain de poussière
pourrait ternir un or si délicat.

Alice se leva aussitôt pour obéir. Mais, au mo-
ment où elle fermait l'écrin, ce ne fut pas un grain
de poussière qui ternit l'or, ce fut une larme qui
roula près des perles.

Maintenant il n'est plus temps de songer à ces
petites luttes intimes. Il faut se hâter, l'heure
avance, et M. Montferrier doit se trouver des pre-
miers à la fête, puisqu'il est un de ceux qui vont
en faire les honneurs.

Les derniers nœuds sont donc posés. M. Mont-
ferrier est prête. Sur sa longue traîne de faille bleu
d'eau, des touffes de roses naturelles arrivant de
Nice à demi ouvertes retiennent les plus beaux
points qui soient sortis depuis longtemps des fa-

briques d'Alençon. Les mêmes points se drapent
sur le corsage. Les perles brillent aux oreilles
d'Alice, sur ses bras, sur son cou : dans ses che-
veux elles se retrouvent encore mêlées à de nou-
velles touffes de roses.

Léopold entre, regarde sa femme et un large
sourire éclaire son visage.

— Ma chère Alice, vous êtes ravissante.

— Tant mieux, mon ami, puisque cela vous est
agréable, répondit-elle doucement en attachant un
dernier bijou.

Un quart d'heure après, ils franchissaient le pé-
ristyle à colonnes grecques qui se dresse sur la rue
du Calvaire, et entraient dans les salons du Sport.

La grande salle de réception était presque vide
encore. Les très-rare invités qui avaient le bon
esprit de s'y rendre à cette heure peu avancée
pouvaient donc circuler librement et regarder les
élégantes décorations que complétaient magnifi-
quement les fresques des murailles, représentant
les quatre saisons.

Dans la salle de concert, de style Louis XV, on
pénétrait également par des escaliers tapissés de
verdure. Des jets d'eau, s'élançant du milieu de
larges corbeilles de fleurs, donnaient une fraîcheur
qui allait devenir d'un agréable effet quand une
foule compacte se presserait contre leurs bords.

Le moment où les salles furent remplies ne tarda
pas beaucoup. Déjà l'orchestre s'était fait entendre

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dixé,
libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue
d'Orléans. — Prix : 3 francs.

JE LES ABRUTIS TOUS !

On lit dans l'Univers :

Tout ce qui concerne M. Gambetta étant important, nous donnons la lettre suivante, que nous adresse une personne entièrement digne de foi. On verra que l'anecdote qui y est racontée a presque un intérêt politique.

Paris, 4^o octobre.

« A côté des enthousiasmes des Romains pour la personne et le discours de M. Gambetta, il est intéressant de placer l'anecdote suivante, dont je vous garantis la parfaite authenticité. M. Gambetta, comme on ne le sait pas assez, a fait ses études jusqu'à la seconde au petit séminaire de Monfaucon-du-Lot. Sa rhétorique ne vient pas de là, attendu qu'on y apprend à la jeunesse l'art de dire la vérité.

« Or, il y a quelques années, un des professeurs de M. Gambetta se trouvant à Paris eut la pensée de faire une visite à son élève d'autrefois. C'était un prêtre vénérable, à cheveux blancs, dont l'existence entière a été consacrée à l'éducation de la jeunesse.

« Une certaine familiarité avait régné dans le temps entre les deux personnes : le vieux maître tutoyait encore l'ancien élève.

« La démarche tentée par M. l'abbé X... était inspirée par la pensée fort louable de tirer un peu le bout de l'oreille de Léon, qui, dans l'espace de vingt ans, avait opéré une telle déroute. Gambetta, qui habitait alors rue Montaigne, vit donc venir à lui l'ombre de cette soutane, la seule qu'il ait contemplée près de lui depuis bien des années. Par bonheur, aucun indiscret n'était là pour voir et pour entendre. Il put donc ouvrir sa porte, sans risquer sa fortune politique aux yeux de ses amis, et céder aux instances de ce vieux clercal qui prenait la liberté de venir lui murmurer quelques mots à l'oreille.

« Voyons, lui dit le prêtre, es-tu bien convaincu dans tes opinions? Mon avis est que tu ne crois pas un mot de ce que tu dis, et que tu joues, du matin au soir, la comédie. »

« Le petit sermon se prolongea de ce ton pendant près d'un quart d'heure. Léon, assis sur une chaise, la main dans la poche, les jambes croisées et en mouvement, écoutait avec un éclat de rire intermittent, tout à fait du goût des gens bien élevés.

« Or, devinez quelle fut sa réponse? Je vous le donne en cent, en mille, en dix mille! La voici, pour l'honneur et la gloire du suffrage universel : que les gens de Romains présentent l'oreille et entendent bien. D'un air moitié emphatique et moitié gascon, Gambetta bouche d'or répondit avec son accent méridional :

« POURTANT, VOYEZ COMME JE LES ABRUTIS TOUS ! »

« Encore une fois l'anecdote est authentique ; elle m'a été racontée par un ami du vénérable ecclésiastique.

« Je les abrutis tous ! N'est-ce pas là le dernier mot de l'éloquence de cet homme que la

tourbe suit de ses acclamations? Oui, abrutis cette cohue de claqueurs, qui ont redoublé d'enthousiasme lorsque M. Gambetta, par une dérision suprême et avec une audace inouïe, a dit que la République est le gouvernement où l'on s'ENRICHIT LENTEMENT. Abrutis encore, lorsqu'elle a jeté au vent ses vivats, pendant que l'acrobate du 4 septembre, le ministre de la guerre à outrance, le distributeur des millions, a dégoisé que le jésuitisme monte, alors que baises la fortune de la France! Abrutis enfin et toujours, lorsqu'elle a salué de ses applaudissements le transfuge de Saint-Sébastien, le vainqueur des cigares exquis, chantant l'inutilité des ordres religieux, dont plusieurs membres ont payé de leur sang leur amour héroïque de la patrie !

« Abrutissement, ô comble de l'abrutissement, quand te verrons-nous finir?... »

Etranger.

La situation devient de plus en plus grave en Autriche. Le gouvernement se trouve dans l'alternative ou de céder aux Hongrois, ou de passer outre. M. Tisza, en effet, en posant ses conditions pour rester aux affaires, avait parlé sous cette réserve que M. Szell les accepterait également. M. Szell a refusé d'accepter cette condition, aussi le cabinet tout entier a-t-il signé sa démission et l'a-t-il envoyée à l'empereur.

Cette démission du cabinet hongrois a deux raisons distinctes : l'une financière et l'autre politique. La raison financière, qui n'est qu'un prétexte, s'appuie sur les demandes de crédits formulées par le ministre de la guerre. Il s'agit, dit le Temps, en dehors de 60 millions déjà dépensés, de 80 millions à la fin de décembre et de 100 millions pour l'année 1879, soit, pour la part totale de la Hongrie, de 19, de 25 et de 30 millions.

La pacification de la Bosnie, y compris le pachalick de Novi-Bazar, coûterait, selon les évaluations du ministre, 240 millions de florins au minimum.

La question politique, c'est la lutte du parti militaire slave avec le parti magyar. M. Tisza, quoique approuvant au fond la politique du comte Andrássy, devait se retirer, car il ne pouvait se maintenir sans l'appui de M. Szell.

Dans ces conditions, la formation d'un ministère hongrois devient presque impossible, et il est probable qu'au dernier moment le parti militaire sera forcé de céder.

La situation se complique encore : le ministère spécial de la Cisleithanie, ministère provisoire, puisqu'il avait déjà donné sa démission au mois de juillet dernier, se trouve, comme le ministère hongrois, en désaccord avec le comte Andrássy.

La crise devient double ; elle éclate à Vienne et à Pesth contre le ministère commun actuel. Les membres du cabinet Auersperg se sont prononcés contre les mesures financières projetées.

En attendant que cette double crise se dé-

veloppe, on travaille activement à Vienne à l'élaboration d'un projet d'administration pour la Bosnie et l'Herzégovine. La direction de ces provinces serait concentrée dans une chancellerie séparée. Le Parlement réglerait ensuite la situation de ces deux provinces vis-à-vis des deux moitiés de l'empire.

UN COMLOT EN RUSSIE.

La Patrie a reçu de son correspondant particulier de Saint-Petersbourg la dépêche suivante, que nous ne reproduisons que sous toutes réserves :

Saint-Petersbourg, 6 octobre.

« Un complot ayant pour but de soulever simultanément les ouvriers des fabriques dans les grandes villes afin de proclamer la République, a été découvert. Il a été fait beaucoup d'arrestations. Par suite, les attributions de la gendarmerie et de la 3^e section ont été de nouveau élargies, et une surveillance est établie sur toutes les grandes agglomérations ouvrières.

On télégraphie de Berlin au Morning Advertiser que le feld-maréchal de Molke a donné sa démission.

Le Prince-Régent a déclaré vouloir laisser à son père le soin de refuser ou d'accepter cette démission.

Chronique militaire.

Le gouvernement n'appellera en 1879 qu'une seule classe de réservistes sous les drapeaux. Il n'a inscrit, à cet effet, au budget de la guerre, qu'un crédit de 9 millions. Mais ce fait ne se reproduira plus. A partir de 1880, on appellera régulièrement deux classes de réservistes par an, parce que le jeu de notre organisation militaire sera définitivement établi sous ce rapport.

Il y aura en 1879 un appel de l'armée territoriale comme celui qui a été opéré cette année.

Les hommes formant la seconde portion du contingent, et qui doivent rester six mois au moins sous les drapeaux, seront également appelés en 1879. Leur nombre s'élève à 62,000.

M. le général Borel, ministre de la guerre, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet des sursis d'appel et des soutiens de famille :

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, pour faire suite à ma circulaire du 9 mars 1878, que les conseils de révision devront se réunir, du 7 au 10 octobre prochain, afin de statuer sur les demandes de sursis d'appel et de dispenses à titre de soutiens de famille.

« Je vous prie de prendre les mesures nécessaires à cet effet et d'adresser sans retard au général commandant la subdivision les listes des jeunes gens auxquels il aura été fait application des articles 22 et 23 de la loi du 27 juillet 1872. »

plusieurs fois.

De toutes parts s'échangeaient des saluts, de gracieuses paroles. On s'apercevait de loin, on cherchait à se rejoindre, on se perdait de vue au milieu des flots brillants qui passaient ou des longues chaînes de danseurs qui s'ébranlaient et faisaient quelques pas, comme il suffit à nos usages modernes.

Trois cents personnes trouvent aujourd'hui le moyen de contenter leur goût pour l'art des Vestris en un temps moindre que celui où nos pères aimaient à mettre en présence, dans un duo solennel et intimidant, les exécutants d'un menuet.

Doit-on s'étonner dès lors que les spectateurs ne prêtent plus qu'une attention secondaire à ce qui devient indifférent à force d'être général et serait d'autre part affreusement suranné si on voulait lui rendre son antique importance?

On abandonnait donc les danseurs aux pas de tous noms que l'Europe a inventés depuis trente ans ; et les fonctionnaires, les hommes d'âge mûr ou de caractère grave, les femmes aux cheveux blanchissants trouvaient encore le moyen de se réunir, et de déclarer que la soirée était charmante, d'un entrain toujours soutenu, et portait surtout ce cachet de richesse et de distinction qui ne peut manquer quand toute une ville s'ébranle pour envoyer à une fête somptueuse l'élite de sa société.

Les derniers accords d'une valse s'achevaient. Alice venait de dire quelques mots à son mari et recommençait à causer avec les personnes assises près d'elle, quand elle entendit M. Montferrier dire à demi-voix :

— Ah ! par exemple !...

Aussitôt, il se dirigea vers un jeune homme debout à quelques pas de lui.

Ce jeune homme, grand, mince, blond, d'une figure à la fois douce et imposante, offrait dans toute sa personne le type le plus parfait de l'aristocratie britannique.

Alice ne se souvint pas de l'avoir jamais vu, même dans les groupes qui, depuis quelques heures, s'agitaient devant ses yeux.

M. Montferrier parvint à le rejoindre et lui toucha le bras sans façon.

Le jeune homme se retourna, fit une exclamation : à la poignée de mains qui s'échangea ensuite, Alice vit que son mari ne s'était pas trompé.

Elle n'eut pas à se demander longtemps quel était cet inconnu, car, après quelques mots assez animés, Léopold et le jeune homme en question se rendirent près d'elle.

— Alice, dit M. Montferrier, je n'aurais jamais pu me douter de l'heureuse rencontre qui m'attendait ici. J'ai le plaisir, le grand plaisir de vous présenter lord Walter Clayton.

— Ah ! Mylord, dit la jeune femme, combien je

suis charmée de faire enfin la connaissance d'un gentleman dont mon mari m'a entretenu si souvent ! Les souvenirs que M. Montferrier a conservés des jours passés au milieu de votre famille sont de telle nature que je tiens à m'y associer.

L'Anglais répondit avec un léger accent qui ne déparait pas son langage :

— Madame, ma confusion ne saurait s'exprimer. Ce n'est pas ici que je devrais vous offrir mes premiers hommages.

— Mon ami, vous aurez tous le loisir de lui offrir maintenant vos hommages chez elle-même. Car il est bien entendu que, pendant tout le temps que vous passerez à Nantes, vous n'aurez pas d'autre maison que la mienne.

— Ce serait abuser, Léopold...

— Je n'entends pas un mot à ce sujet. Où êtes-vous descendu ?

— A l'hôtel de Bretagne.

— Je ferai prendre vos bagages demain matin. Vous avez sans doute une suite, Walter ?

Le jeune lord sourit.

— Ma suite est fort réduite, dit-il. Elle se borne à l'ancien domestique de mon oncle Harry, James Stroom, dont vous vous souvenez peut-être.

— Vous plaisantez ?

— Non, c'est très-vrai.

— Pourquoi avez-vous amené cet homme ?

— Je ne l'ai pas amené, je l'ai laissé me suivre.

Par décision du ministre de la guerre, les engagements volontaires pour l'armée ne seront plus, à l'avenir, reçus que deux fois par an, aux époques ci-après :

1^o Du 1^{er} au 31 mai ;

2^o Du 1^{er} octobre au 30 novembre.

En notifiant cette décision, le ministre fait connaître aux généraux commandant, ainsi qu'aux préfets, le nombre maximum des engagements volontaires qui pourront être admis dans les régiments de chaque arme ; ces engagements ne pourront d'ailleurs avoir lieu qu'après le consentement du chef de corps. Les autres conditions précédemment requises sont maintenues.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre de Saumur. — M^{lle} Marguerite Nau, première chanteuse du Grand-Théâtre d'Angers, a obtenu hier soir, sur notre scène, un immense succès dans le rôle de Lucie. La jeune et excellente prima donna a conquis du premier coup toutes les sympathies du public saumurois qui lui a fait une véritable ovation.

Nous reviendrons sur cette soirée.

LA RÉPARTITION AUX OBLIGATAIRES DE LA VENDEE.

Une première répartition aux créanciers vient d'être ordonnée par le juge-commissaire de la faillite de la Vendée.

Par ce premier paiement, les obligataires toucheront, ainsi que nous l'avons déjà dit, 60 0/0 ; les créanciers divers n'auront que 40 0/0. L'écart, entre ces deux catégories de créanciers, provient de la nécessité où s'est trouvé le syndic de mettre en réserve cette différence de 20 0/0, jusqu'à ce que la cour d'appel ait prononcé sur le droit des obligataires. On se souvient que, le 10 avril dernier, le tribunal de commerce avait rejeté la demande d'un obligataire qui réclamait le remboursement avec la prime, c'est-à-dire 500 fr. ; il avait décidé, conformément à la jurisprudence acquise, que le taux d'émission devait être basé sur le taux d'émission, augmenté des intérêts courus et de la valeur actuelle de la prime de remboursement, ce qui donnait un maximum de 316 fr. environ. C'est de cette décision qu'il a été fait appel. On comprend que si la cour infirmait le premier jugement et donnait raison à l'obligataire appelant, le passif serait sensiblement augmenté, et, dans ce cas, les créanciers divers n'auraient que les 40 0/0 qui sont mis en distribution. Hâtons-nous de dire que cette éventualité n'apparaît pas comme probable.

Les états de répartition ont déjà été adressés à la caisse des consignations, qui doit effectuer les paiements sur les mandats signés par le juge-commissaire et délivrés par le syndic. Mais, si le travail des deux premiers est achevé, la caisse a encore à faire les vérifications préalables, examen qui exigera, croyons-nous, un peu plus d'une se-

vous devez vous rappeler quelle affection il me témoignait. Il se faisait tant de chagrin de mon départ que je n'ai pas voulu lui imposer ce sacrifice.

— Est-il toujours bizarre, triste ?

— Toujours. De plus il est devenu souffrant.

— Je donnerai des ordres pour que mes gens le traitent avec respect. Maintenant ce doit être un vieillard ?

— Complètement.

— Je vois que vous êtes toujours le même, Walter ; il n'y a que vous ici-bas pour agréer par charité une telle compagnie.

— Sans moi, à Willissex, il eût été si malheureux !

Cette parole fut dite avec une simplicité mêlée d'un pitié si tendre que M^{me} Montferrier se sentit émue.

— Je n'ai pas besoin de joindre mes instances à celles de mon mari pour vous prier de devenir notre hôte. Mylord, dit-elle. C'est chose décidée. Dieu merci. Mais je veux vous assurer, comme lui, du plaisir extrême que nous éprouverons à vous recevoir.

— Je voudrais bien voir, vraiment, qu'il essayât de se soustraire à un désir si légitime. C'est déjà assez d'avoir pris terre à Nantes sans nous en prévenir.

— Mon cher ami, je vous l'ai dit, telle n'était pas mon intention première. Je ne comptais arriver

maine, ce qui porterait au 15 octobre l'époque à laquelle les mandats seront délivrés aux créanciers. (La Situation.)

CHOLET.

Lundi dernier, 30 septembre, dans l'après-midi, le nommé G., de Cholet, et sa fille, âgée de 31 ans, se promenaient aux abords de la ferme appelée la Denisière, située commune de Cholet. Non loin d'eux, un jeune poulain gambadait joyeusement autour de sa mère, M^{lle} G. s'approcha de cet animal et voulut le caresser; mais la jument se précipita sur elle et lui lança un coup de pied qui l'atteignit dans le ventre et la renversa. Quarante-huit heures après, la pauvre demoiselle expirait.

La ville de Craon (Mayenne) organise des fêtes pour l'inauguration de la ligne de Châteaugontier à Craon, qui doit avoir lieu le 28 de ce mois.

Newville (Vienne). — Un bien fâcheux accident vient d'arriver au Grand-Yversais. Le nommé Dubois, propriétaire, âgé d'environ 60 ans, eut l'idée ces jours derniers d'aller voir un tonneau de vendange de 15 à 20 barriques dans lequel il croyait avoir entendu un rat. voulant vérifier le fait, il se pencha sans doute imprudemment au-dessus du tonneau et tomba asphyxié.

L'école des Frères de Lambézellec, interdite et formée par mesure administrative, a présenté aux examens pour l'École des arts et métiers d'Angers cinq élèves; ces candidats ont été admis tous les cinq.

On écrit de Couëron au *Phare de la Loire*:

« Un acte de courage et de dévouement mérite toujours d'être signalé. Le suivant est d'autant plus méritoire qu'il a pour auteur une toute jeune fille.

M^{lle} Marie Guillaud, âgée de 18 ans, et demeurant à Port-Launay était allée se promener, il y a quelques jours, au Paradis, vis-à-vis le Pellerin, accompagnée de l'enfant Julia, à peine âgée de trois ans. L'enfant jouait sur les bords de la Loire, lorsque tout à coup un cri de détresse retentit; le compagnon de M^{lle} Guillaud venait de tomber à l'eau; c'est à peine si sa petite tête émergeait encore. Il allait infailliblement être emporté par le courant et se noyer, lorsque la jeune fille, n'écoulant que son courage, quoique les principes les plus élémentaires de la nage lui fussent complètement étrangers, se jeta à l'eau, et fut assez heureuse, après quelques efforts, de ramener sur le rivage le petit noyé sain et sauf. »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 6 octobre 1878.
Versements de 81 déposants (17 nouveaux), 11,631 fr. 22 c.
Remboursements, 5,161 fr. 69 c.

en Bretagne que vers la fin du mois, quelques jours nous en séparent encore. Une lettre de Pierre de Montreau m'a décidé à avancer un peu mon voyage. Je désirais voir Pierre qui part demain matin. Il m'a entraîné à ce bal et je le regrette presque, puisque je perds ainsi le moyen d'aller le premier vers vous.

— Il est tard, fit observer Alice. Ne nous retirons-nous pas bientôt, Léopold ?

— A l'instant même, si vous le souhaitez. Je vais avertir ces Messieurs de mon départ. Je vous rejoindrai au vestiaire. Voulez-vous y conduire M^{me} Montferrier, mon ami ?

— Avec grand plaisir.
Alice se leva, ramena autour d'elle sa soyeuse sortie de bal et s'éloigna au bras de lord Clayton.

(A suivre.)

M^{me} B... demandait à un jeune homme :
— Comment trouvez-vous les mains de ma fille ?

— D'une très-jolie forme, répondit le jeune homme; je trouve seulement que la peau en est un peu brune.

— Oh ! ce n'est pas qu'elles soient brunes... c'est qu'elles sont sales !

GLANES DE L'EXPOSITION.

32^e ET DERNIÈRE LETTRE.

Après avoir récolté d'abord, glané ensuite, que peut-on faire? Se reposer. Et cependant que de richesses à signaler encore en cette Exposition splendide! Mais il nous faudrait alors pénétrer dans les détails de l'œuvre, parler de telle ou telle vitrine particulière, citer tels et tels noms, et faire à celui-ci telle réclame qu'envierait celui-là; tandis que nous avons voulu rester en dehors de toute coterie, et ne louer qu'en général, et sans désignation spéciale. Avons-nous sagement agi? nous le croyons, comme nous croyons qu'avec nos indications, simples et nettes, nous avons dû rendre un vrai service à plus d'un visiteur.

Et cela nous suffit d'avoir pu piloter nos compatriotes, en épargnant leur temps, et pourtant en les promenant partout où une curiosité pouvait attirer leur attention. A eux de s'émerveiller de l'ensemble comme des détails de cette Exposition unique jusqu'à ce jour; à eux d'accroître leurs plaisirs en s'arrêtant à telle ou telle classe, telle ou telle galerie, telle ou telle spécialité. Nous leur ayons ouvert la route, indiqué le chemin; c'était tout ce que nous avions promis.

Donc nous pouvons prendre congé d'eux en toute conscience; et c'est ce que nous allons faire, si vous le voulez bien, mais en ne clôturant point ces lettres, pourtant, sans dire que l'on continue d'exposer encore comme aux premiers jours. Exemple une échelle mobile, et en fer cependant, pour le passage des troupes par dessus étangs, rivières et fleuves, échelle s'allongeant et se repliant à volonté, et destinée aux meilleurs services de campagne.

Autre exemple: Une exposition grandiose et magnifique des fruits les plus beaux de France, parmi lesquels la poire mirifique qui porte le nom de la *Belle Angevine*.

Troisième exemple: Des glaces ornées et des vitraux colorés, que l'on ne craint point d'apprecier encore, même après que le jury a fait son examen et prononcé sa sentence.

Le jury! de quelles responsabilités il est chargé déjà! et quelles clameurs l'attendent! Le fait est qu'à notre connaissance il aura, sur certains points, mérité d'être blâmé haut et fort, pour avoir un peu trop écouté la voix de la camaraderie, quand il aurait dû se laisser rappeler à la raison par la voix de ses collègues les étrangers qui, eux, voyaient plus juste assurément, ne voyant que les produits et point les noms des producteurs. Mais quel gouvernement est parfait! Et si les gouvernements ne le sont point, comment les gouvernés n'auraient-ils point leurs petites passions? Attendons donc la proclamation des scrutins et des récompenses, le 21 octobre n'est pas loin, et ne maudissons point d'avance.

Élevons-nous plutôt au-dessus de ces mesquineries par un voyage en ballon Giffard, 600 mètres d'altitude rapetissent bien les choses, et que d'hommes ressemblent aux choses, vus de haut et de loin! C'est peut-être à ce point de vue d'ailleurs qu'il conviendrait de se placer toujours, pour porter un véritable et sain jugement sur notre pauvre humanité.

Ne craignons donc point de prendre place dans la nacelle du ballon captif, qui compte 18 mètres de circonférence, et peut contenir 40 voyageurs, quand le ballon entier a 36 mètres de diamètre, et cube 25,000 mètres. Nous nous élèverons à une hauteur de 660 mètres seulement, et ce sera suffisant pour voir les maisons, sinon disparaître, s'effacer du moins et se rapetisser étrangement, et pour planer sur l'Exposition, comme sur Paris tout entier d'ailleurs. Le câble se déroulera autour de son treuil de fonte, au moyen de deux machines à vapeur de la force de 300 chevaux, et ne se brisera point, vous pouvez le croire, offrant une force de résistance quatre-fois plus forte que le poids qui le voudrait rompre; car il défie, par en bas, un poids de 25,000 kil., et 50,000 kil. par en haut.

Devant ce succès du ballon, celui des ascenseurs du Trocadéro, ceux des conférences et des concerts, devant le nombre sans cesse augmentant des voitures et enfin devant l'immense succès de la loterie nationale, arrêtons-nous cette fois pour admirer encore ce que peut la France et son industrie de premier ordre.

La paix est un bon enfantement.

P. PROUTEAU (de Saumur),
Directeur-propriétaire du journal parisien *La Prime*.

Marché de Saumur du 5 octobre.

Blé nouv. (Ph.)	—	—	Huile chène	50	—
Froment (Ph.)	77	23	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	21 05	Grainé tréfle	50	—
Seigle	75	13 42	— luzerne	50	—
Orge	65	11	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine h. bar.	50	10 25	Luzerne	60	—
Fèves	75	15	Paille	780	33
Pois blancs	80	84	Amandes	50	—
— rouges	80	28	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas	157	61 50	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	16	2 ^e	—	—
Huile de noix	50	100	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 80
Ordin., env. de Saumur, 1877	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 65
Saint-Léger et environs, 1877	1 ^{re} id.	à 70
Id.	2 ^e id.	à 65
Le Puy-N-D. et environs, 1877	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
La Vienne, 1877	1 ^{re} id.	à 60
ROUGE (2 hect. 20).		
Souzy et environs, 1877	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Champigny, 1877	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Id.	3 ^e id.	à 90
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	à 110
Varrains, 1877	2 ^e id.	à 100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Id.	3 ^e id.	à 90
Restigné, 1877	1 ^{re} id.	à 105
Id.	2 ^e id.	à 95
Chinon, 1877	1 ^{re} id.	à 105
Id.	2 ^e id.	à 95
Id.	3 ^e id.	à 85

Variétés.

Troupiers en marche.

« Tout Trétoard nous gêne.
» Champagne en avant ! »

Dès trois heures du matin, tout le monde est debout dans la chambrée; les uns se barbouillent les pieds d'une chandelle, les autres fourrent une miche de pain dans leur sac; d'autres tirent de petites fioles, courent à la cantine les faire remplir d'eau-de-vie, et les mettent soigneusement dans les poches de la capote.

A quatre heures, un roulement de tambour se fait entendre; tout le monde descend.

Les pans de la capote sont relevés; les pantalons dans les guêtres, la jugulaire tient le képi; c'est la tenue de campagne. En effet, dès la veille, on avait été informé, par le rapport, qu'une reconnaissance serait à faire dans les environs. C'était un village situé à quatre lieues, qu'il fallait envelopper, attaquer et occuper.

— Mais, l'ennemi? disaient les jeunes.
— Il a si peur, répondait un vieux sergent, qu'il ne se montre jamais.

Les rangs se forment, la musique se place devant le régiment, précédée des tambours, devant lesquels se dresse le haut tambour-major — sujet d'admiration pour les bonnes d'enfants!
— Bataillon en avant... a arche! crie le commandant.

Tout le monde part du pied gauche, les tambours régient la marche. On traverse la ville; les fenêtres s'ouvrent, des têtes en bonnet de coton se penchent timidement. Quelques jeunes filles, encore endormies et se frottant les yeux, ont couru, pieds nus, jusqu'à la croisée pour nous voir défiler. Il n'est pas défendu de leur envoyer un sourire; le régiment passé, elles n'y pensent plus... ni nous non plus! car nous voici hors la ville; on prend le pas de route, on peut causer, chanter et mettre l'arme à la bretelle.

— Ah! si vous saviez comme cette promenade matinale est agréable dans les beaux jours de mai! Quel calme! quelle tranquillité dans ces champs où la chanson de l'alouette trouble seule le silence!

L'air est frais, pur, parfumé, on le respire à pleins poulmons, avec volupté. Le soleil monte, inondant de lumière les plaines couvertes de rosée et les bois pleins de bruits d'ailes. Ah! quelle envie vous prend de déposer le sac et de se reposer un peu! Mais il faut marcher, marcher quand même; alors on chante, et la chanson fait oublier la fatigue.

Enfin! voici le village qui se dessine; le haut du clocher fend les airs; on entend la cloche lointaine, c'est l'Angelus. Le soldat se tait, il écoute. Que de doux souvenirs lui rappelle cette voix!

On fait halte: les officiers supérieurs se consultent; le colonel passe rapidement devant les troupes, donnant des ordres; puis, tout-à-coup, les cent voix des chefs se font entendre; les sections se forment, se déploient, et dessinent en quelques minutes une immense ligne de tirailleurs, qui s'étend à perte de vue.

Le village est cerné:
— En avant!

Et l'on s'avance, rasant la terre, comme pour éviter les balles; on court, escaladant les haies, franchissant les fossés; haletant, on s'arrête derrière un arbre et l'on tire quelques coups, puis l'on repart et l'on finit enfin par arriver au village, que l'on emporte d'assaut, la baïonnette au canon, et que l'on traverse en vainqueur, la tête haute, laissant les tranquilles habitants ouvrir des yeux comme des portes de fermes et se demander ce que tout cela veut dire.

Mais dès que le régiment est réuni, on fait former les faisceaux et rompre les rangs. Les cabarets sont envahis, et l'on oublie à caresser une bouteille de petit vin clair, les fatigues de la route et de l'assaut.
RENÉ D'ALISY.

(Extrait de *La Prime*.)

BOURSE DE PARIS

DU 7 OCTOBRE 1878.

Rente 3 0/0.	75 52
Rente 4 1/2.	105 50
Rente 5 0/0.	113 35
Rente 3 0/0 amortissable	78 40

LA PRIME

JOURNAL PARISIEN.

Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.
Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes.
Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LERLERC, secrétaire de la rédaction.
ABONNEMENTS: 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois.
Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à M. M. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épaissement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 75,124: M. et M^{me} Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721: M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'*anémie, d'épuisement et d'étourdissements*. — Cure N° 62,476: Sainte-Romaine-des-Îles (Sàône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé. — N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Revez, etc. — LÉON PRYCLEY, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et somment rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LE RAY, avoué-licencié, successeur de M^e CHEDEAU, Et de M^e LAUMONIER, notaire, à Saumur.

VENTE SUR LICITATION. EN TROIS LOTS, DES IMMEUBLES

Ci-après, Dépendant de la métairie du Grand-Veau et de la ferme du Grand-Saunay,

Situés communes de Louerre et d'Ambillou.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, le lundi vingt-huit octobre mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M. Hugues-Paul-Emile Lavoye, actuellement sous-lieutenant au 3^e chasseurs, en garnison à Biskra ; et, 2^o M^{me} Lucie-Amélie Lavoye, épouse de M. le baron Georges-Henri-Maximilien de Saint-Mart, lieutenant au 5^e dragons, en garnison à Saint-Omer, et celui-ci pour la validité ;

Demandeurs, ayant alors M^e Chedeau pour avoué, et actuellement M^e Le Ray, son successeur ;

Contre : M. Jean-François Lavoye, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, demeurant à Saumur ;

Agissant au nom et comme administrateur légal des biens de M^{me} Marie-Pauline Lavoye, sa fille mineure ; Défendeur, ayant M^e Albert pour avoué ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Laumonier, commis par le jugement sus-énoncé à la vente sur licitation des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

§ 1^{er}. — Immeubles dépendant de la métairie du Grand-Veau (commune de Louerre).

1^o LOT.

1^o Une portion de la pièce des Poiriers ou du Coin-des-Murailles, terre, numéro 34, section D du plan cadastral, contenant un hectare soixante-neuf ares quatre-vingt-dix-sept centiares, délimitée par des bornes du surplus de cette pièce, et joignant au levant chemin de la Haute-Coudre au Veau, au nord chemin de Louerre à Saunay, au midi Guillemet, au couchant Lavoye et le terrain ci-après.

2^o Autre portion de la même pièce, de forme irrégulière, également séparée par des bornes du surplus de la pièce, contenant un hectare quarante-neuf ares soixante centiares, en ce compris la parcelle à destination de passage pour l'exploitation de ladite portion ; le tout joignant dans son ensemble chemins, Guillemet, Beaumont, Joseph Lavoye, Renault et le surplus de la pièce.

3^o Autre portion de la pièce des Poiriers ou Coin-des-Murailles, aussi séparée par des bornes du surplus de ladite pièce, contenant trente-trois ares, joignant au levant un chemin et des autres côtés le surplus de la pièce.

4^o Autre portion de cette même pièce de terre, séparée par des bornes du surplus de la pièce, contenant trente-neuf ares soixante centiares, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant M. Grignon, au nord le surplus de la pièce.

5^o Autre portion de la même pièce, aussi séparée par des bornes du surplus de la pièce, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant au nord et au midi le surplus de la pièce, au levant un chemin, au couchant M. Grignon.

6^o Une portion de la pièce dite Coin-des-Murailles, numéro 14, section D du plan cadastral, contenant quatre-vingt-neuf ares vingt-huit centiares, séparée par des bornes du surplus de la pièce, joignant un chemin, M. Delavau et le surplus de la pièce.

7^o L'autre portion de la pièce ci-dessus, du Coin-des-Murailles, numéro 14, section D, séparée de la précédente par des bornes, contenant trente-un ares trente-trois centiares, et joignant au nord chemin, au midi

et au couchant M. Delavau, au levant le surplus de la pièce.

8^o Le bois de Roudivelle, taillis, numéro 444, section C du plan cadastral, contenant trente-quatre ares soixante centiares, joignant de toutes parts M. Bonnemère.

9^o Le morceau de terre, appelé la Pièce ou la Prée, terre, numéro 384, section C, contenant un hectare quatre-vingts ares huit centiares, joignant au nord la route de Louerre à Milly, au midi un chemin, au levant héritiers Boureaux, au couchant M. Bonnemère.

2^o LOT.

Portion de la pièce du Poirier ou du Coin-des-Murailles, terre, numéro 34 de la section D, contenant quatre-vingt-douze ares quatre-vingt-douze centiares, séparée par des bornes du surplus de la pièce, joignant au levant un chemin, au couchant M. Grignon, au midi le surplus de la pièce.

§ II. — Immeuble dépendant de la ferme du Grand-Saunay, commune d'Ambillou.

LOT UNIQUE.

La partie de la pièce des Petits-Méges, terre et vigne, numéro 480, section A, ladite portion contenant environ deux hectares six ares, séparée du surplus de la pièce par des bornes, et joignant au levant le surplus de la pièce, au couchant et au midi chemins, au nord Balcaine.

MISES A PRIX.

Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en trois lots, sur les mises à prix ci-après, savoir :

1^o Les immeubles composant le premier lot, dépendant de la métairie du Grand-Veau, sur la mise à prix de onze mille deux cent dix francs, ci..... 11,210 fr.

2^o L'immeuble composant le deuxième lot, dépendant de la métairie du Grand-Veau, sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci..... 1,900 »

3^o L'immeuble composant le lot unique, dépendant de la ferme du Grand-Saunay, sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci..... 4,500 »

Total des mises à prix : dix-sept mille six cent dix francs, ci..... 17,610 »

NOTA. — La vente des fermes du Grand-Veau et du Grand-Saunay a été ordonnée par le jugement sus-énoncé, sur une estimation : pour la métairie du Grand-Veau, de soixante-trois mille cent dix francs, et pour la ferme du Grand-Saunay, de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs.

Mais le tribunal a dit que, lors de l'adjudication, les lots pourraient être divisés, en divisant aussi les mises à prix, suivant les attributions qui ont été faites aux enfants Lavoye dans le partage de la succession de M. Berthelot-Grandmaison, leur aïeul, de laquelle succession dépendent les biens ci-dessus désignés.

C'est conformément à cette disposition du jugement qu'ont été fixées les mises à prix ci-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e LAUMONIER, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n^o 4, poursuivant la vente. Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué sus-signé.

Saumur, le six octobre mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (498) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

1^o MAISON, à Saumur, place de Nantilly, n^o 2 ;

2^o MAISON, à la Roue-Rouge, commune de Baigneux, joignant la levée de Saint-Florent ;

3^o PRÉS, au même canton, des deux côtés de la levée ; autres PRÉS à Baigneux ;

4^o VIGNES, au Vau-Langlais.

S'adresser à M^e CLOUARD.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Avec remise, écurie et jardin, Rue du Pavillon, n^o 7. TERRAIN CLOS et MAGASIN, impasse du Pavillon. S'adresser audit notaire. (463)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 13 octobre 1878, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 58, Précédemment occupée par M^{me} veuve Vata-Droulin. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Une excellente JUMENT de service, robe noire, âgée de six ans, bonne trotteuse ;

Un excellent OMNIBUS de famille, quatre places à l'intérieur, presque neuf, avec mécanique et à patentes, se découvrant à volonté ;

Une SELLE de femme (à ailes), presque neuve ;

Une excellente CHIENNE de garde, race montagne, âgée de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

ORGE ET AVOINE

M. V. BORET prévient les propriétaires de chevaux qu'il vient d'installer un concasseur-aplatisseur pour orge, avoine, etc. Il se charge de prendre et reconduire, une fois concassée, l'avoine à domicile.

C'est un avantage d'un quart pour les propriétaires, car il est reconnu que trois litres avoine concassée nourrissent mieux que quatre litres avoine naturelle.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau, rue Saint-Nicolas, 34.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

VINS A VENDRE

CENT BARRIQUES DE VIN, gros plant de propriétaire, année 1874, récolté sur des coteaux. Bon au goût. Excellent pour les coupages. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, au courant du commerce, demande un emploi. Il se chargerait de la comptabilité, de la représentation ou de toute autre occupation dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE PLUSIEURS ACTIONS

De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'une.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT DENTISTE, Place de la Billange, n^o 4.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS. Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc. PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers. GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

PHARMACIE-DROGUERIE Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Ruynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

BENZINE-COLLAS
Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres ; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.
Prix du Flacon : 1 fr. 25
EXIGER la BANDE VERTE et l'adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS
au Goudron de Norwège purifié
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS
au Goudron de Norwège purifié
Contre les affections de la peau.
Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson
Exiger la Signature 
PILULES ÉCOSSAISES DU D^r ANDERSON. C. LEBRUN & RENAUD, Pharmaciens-Droguistes, 4, rue Dauphine, à Paris.
Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN
au Phosphore de Fer et de Manganèse.
Ce Vin, d'un goût agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)
Prix : de la Bouteille..... 3 fr. 50.
des 6 Bouteilles..... 18 »
Dépôt Général : Phie C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

- 1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris) ; c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
- 2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
- 3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
- 4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
- 5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
- 6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
- 7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
- 8^o Service de Chèques sur Paris. Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 48, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.